



Structure de coordination INSPIRE pour la France



RÉFÉRENTIEL A TRÈS GRANDE ÉCHELLE (RTGE) : TRAVAUX DU CNIG, ENJEUX ET PERSPECTIVES

« LES SIG CHANGENT D'ÉCHELLE »
DÉCRYPTAGÉO 8 AVRIL 2014

Yves Riallant - Pascal LORY
<http://cnig.fr/>
<http://inspire.ign.fr/>

PÉRIMÈTRE

- CONTEXTE
- ENJEUX – RAISON D'ÊTRE
- CONTENU
- NORME D'ÉCHANGE
- GOUVERNANCE

01. CONTEXTE

CONTEXTE

■ DÉCRET CNIG

- Le décret du CNIG du 31 janvier 2011 précise la nouvelle organisation du Conseil National de l'information géographique,
- CNIG structure de coordination pour INSPIRE en France.

■ MISSIONS

- Coordination des acteurs,
- Prise en compte des besoins des utilisateurs,
- Avis qualifiés / IG.

CONTEXTE

■ RÉFORME DT /DICT

- Arrêté du 15 février 2012,
- 2019 : réseaux sensibles, en unités urbaines, positionnés à 40cm près,
- 2026 : réseaux sensibles, partout, positionnés à 40cm près,
- Obligation d'utiliser le meilleur fond de plan disponible auprès de l'autorité locale compétente.

■ COMMISSION DONNÉES DU CNIG

- Définir à l'échelon national, le cadre technique, financier et organisationnel garantissant efficacité et interopérabilité des BD existantes et des travaux topo à engager à l'échelon local,
- 2 groupes de travail du CNIG : “aspects techniques” et “gouvernance”.

CONTEXTE

■ GROUPE DE TRAVAIL RTGE

- Toutes parties prenantes représentées,
- Etudes déjà menées (CNIG 2002, Grand Lyon ESGT 2006...),
- Expérimentations en cours, enseignements à tirer.

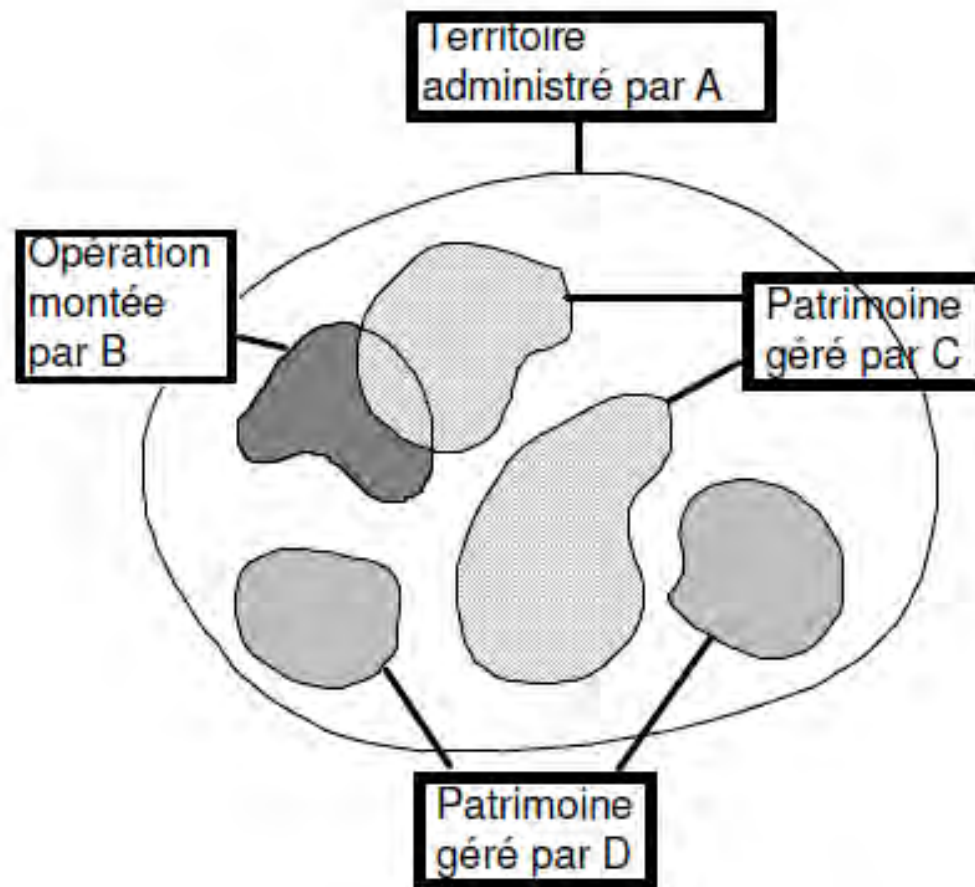
■ CRS ≠ RTGE

- Le « Corps de rue simplifié CRS » une brique du RTGE, mais une brique indispensable,
- Définir la nomenclature des objets présents dans le CRS.

02. ENJEUX – RAISON D'ÊTRE

ENJEUX – RAISON D'ÊTRE

- Une gestion du territoire partagée



ENJEUX – RAISON D'ÊTRE

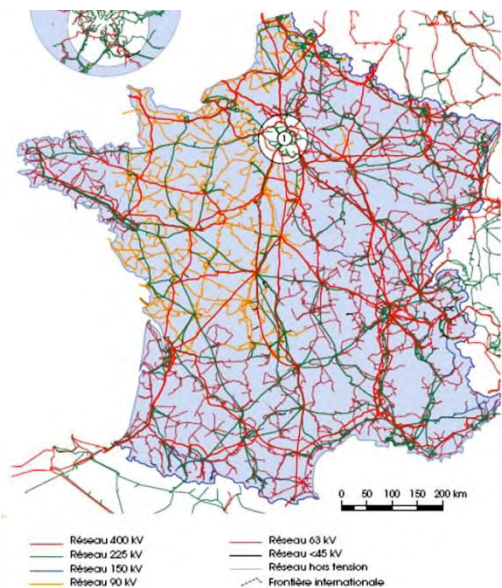
- Les collectivités doivent assurer une gestion rigoureuse de la cartographie des réseaux implantés sur leur territoire, en tant que :
 - exploitantes de réseaux,
 - maîtres d'ouvrage de travaux près des réseaux existants,
 - gestionnaires de la voirie et des bases de données urbaines.

ENJEUX – RAISON D'ÊTRE

- Pour les collectivités territoriales et les différentes administrations compétentes, la maîtrise de la gestion du sous-sol de la voirie publique est fondamentale, or :
 - plans émanant de sources diverses,
 - sans concordance d'échelle,
 - de qualité de précision inégale,
- Ce qui nuit à la conception des projets et présente de graves risques lors des travaux.

ENJEUX – RAISON D'ÊTRE

- Un patrimoine invisible à forte valeur et forts enjeux :



<i>VOIRIE</i>	425 000 km
<i>EAU</i>	900 000 km
<i>ELECTRICITÉ</i>	500 000 km
<i>GAZ</i>	200 00 km
<i>TÉLÉCOM</i>	1 200 000 km
<i>ASSAINISSEMENT</i>	250 000 km
<i>TRANSPORT MATIÈRES DANGEREUSES</i>	50 000 km

ENJEUX – RAISON D'ÊTRE

- Acteurs des échanges :
 - Services techniques et autres de la collectivité territoriale,
 - Communes membres de la collectivité territoriale,
 - Partenaires gestionnaires de réseaux,
 - Acteurs institutionnels (cadastre, OGE, IGN, INSEE...),
 - Maîtres d'œuvre de la collectivité territoriale,
 - Cabinets de géomètres et entreprises de travaux publics,
 - Autres professionnels et particuliers.

ENJEUX – RAISON D'ÊTRE

- Acteurs des échanges :

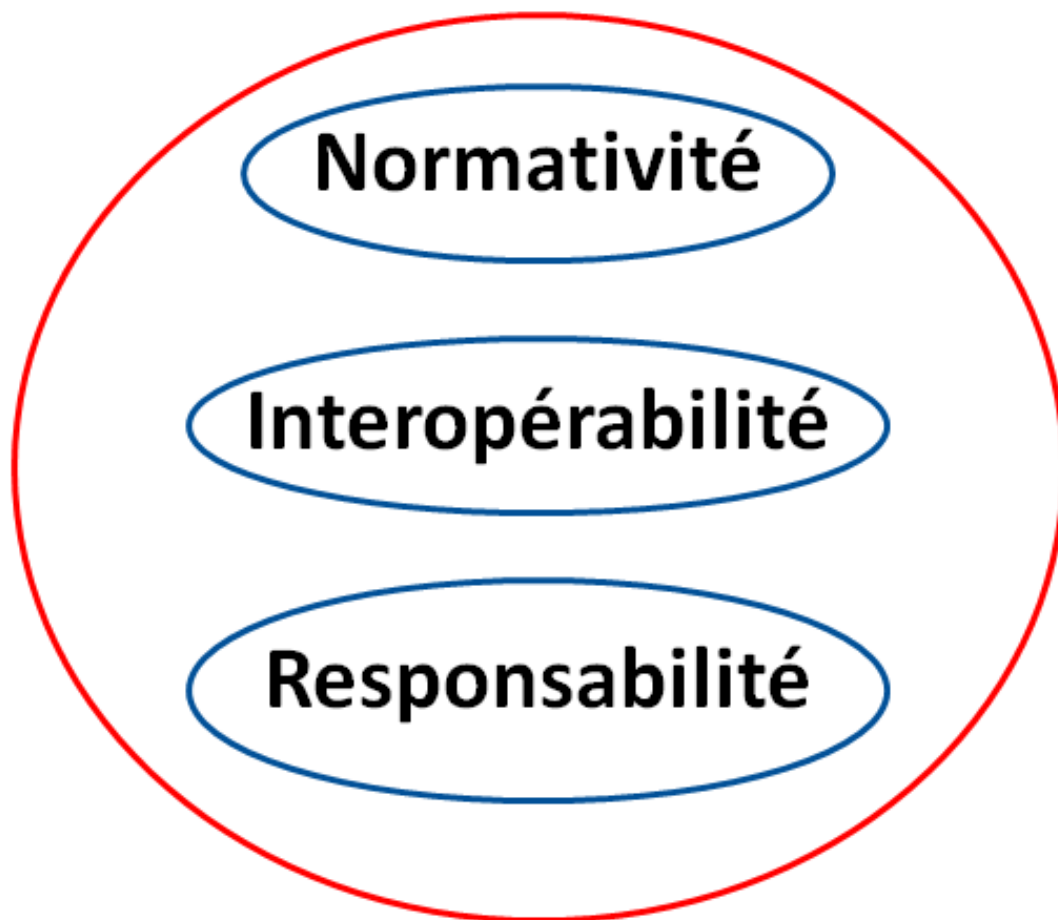


ENJEUX – RAISON D'ÊTRE

- Gains financiers :
 - Réduction des coûts en levés topographiques,
 - Suppression des plans de récolement.
- Gains organisationnels :
 - plans de récolement intégrables directement dans le RTGE.
- Gains en temps :
 - Aménagement plus de levé topographique avant travaux.

ENJEUX – RAISON D'ÊTRE

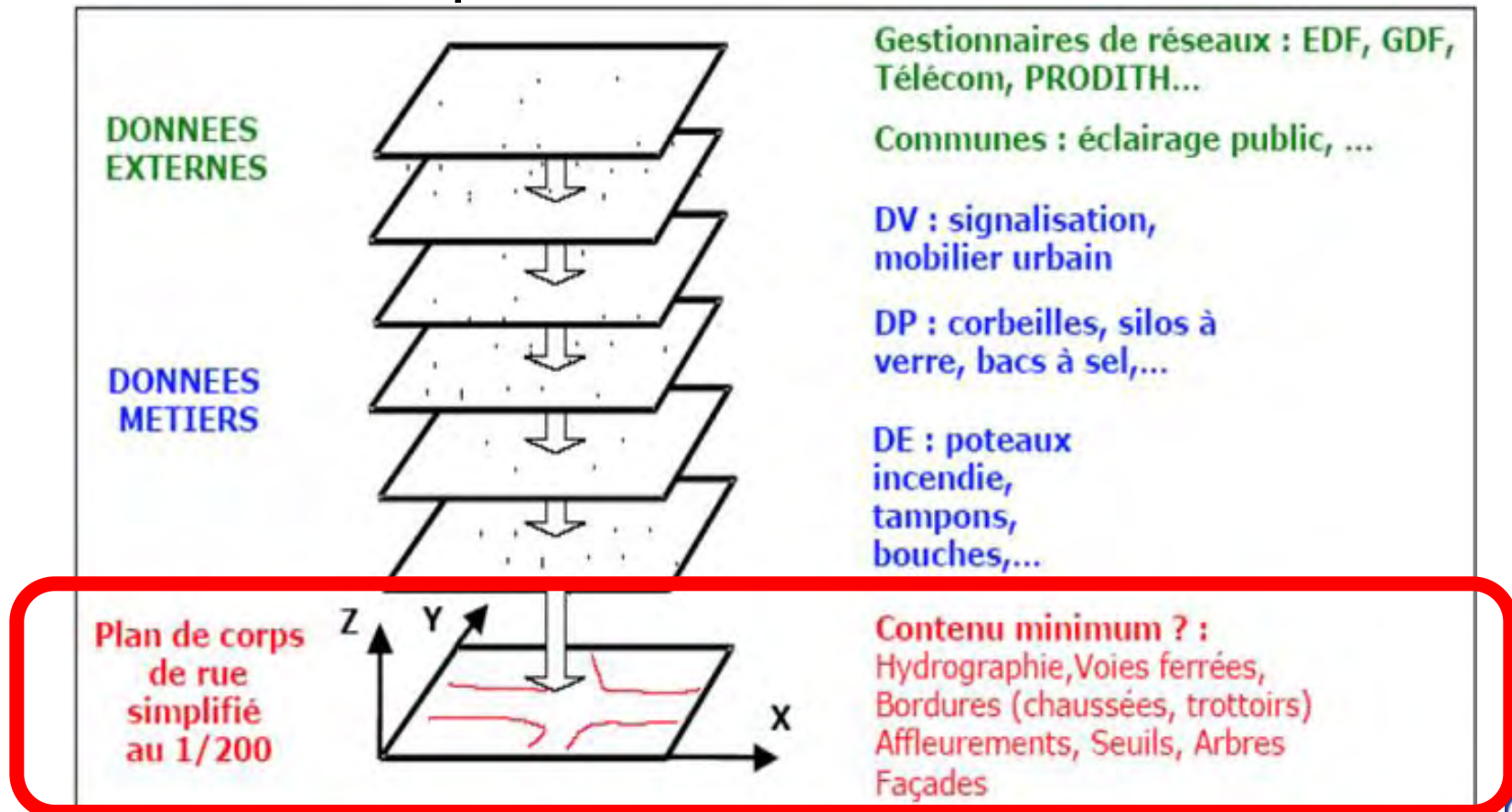
- Trois principes directeurs :



03. CONTENU

CONTENU

- Ce qui est visé : le « Corps de rue simplifié » référentiel pour toutes les données :



CONTENU

- Exemple de « Corps de rue simplifié » :

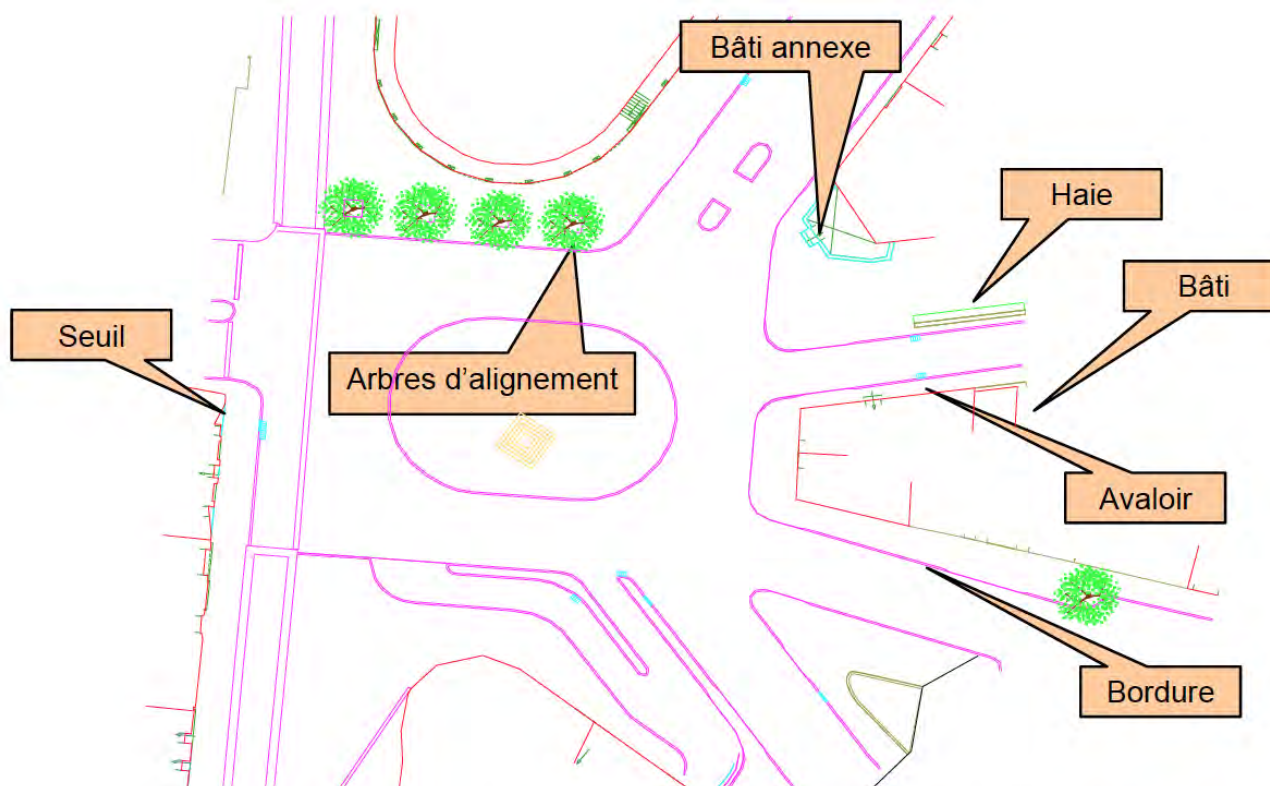


Figure n°12 : Extrait d'une proposition de PCRS (échelle : 1/200^{ème}).

CONTENU

- Estimation des coûts des grandes familles du « Corps de rue simplifié » :

Famille d'informations	% acquisition
Corps de rue simplifié (bâties, bordures, ilots, arbres, murs,...)	33 %
Assainissement	3,2 %
Eau potable	5,1 %
Eclairage	3,6 %
EDF	1,7 %
GAZ	1,9 %
Télécom	2,1 %
TCL	1,3 %
Signalisation verticale	2,2 %
Signalisation horizontale	19,3 %
Mobilier urbain	9,5 %
Végétation	15,4 %
Repères (bornes, points de triangulation, ...)	1,7 %

CONTENU

- Le « Corps de rue simplifié », une brique du RTGE :



04. NORME D'ÉCHANGE

NORME D'ÉCHANGE

- Nomenclature : codification + dictionnaire des objets,
- Structure : modèle conceptuel de données (MCD),
- *Extensible markup language* (XML) langage de balisage extensible ; une syntaxe qui favorise l'interopérabilité.

NORME D'ÉCHANGE

- Les attentes :
 - Partagé par tous (unicité),
 - Stable,
 - Qualité,
 - Interopérable,
 - Conforme INSPIRE.

05. GOUVERNANCE

GOVERNANCE

- Mise en œuvre du « Corps de rue simplifié »:



GOVERNANCE

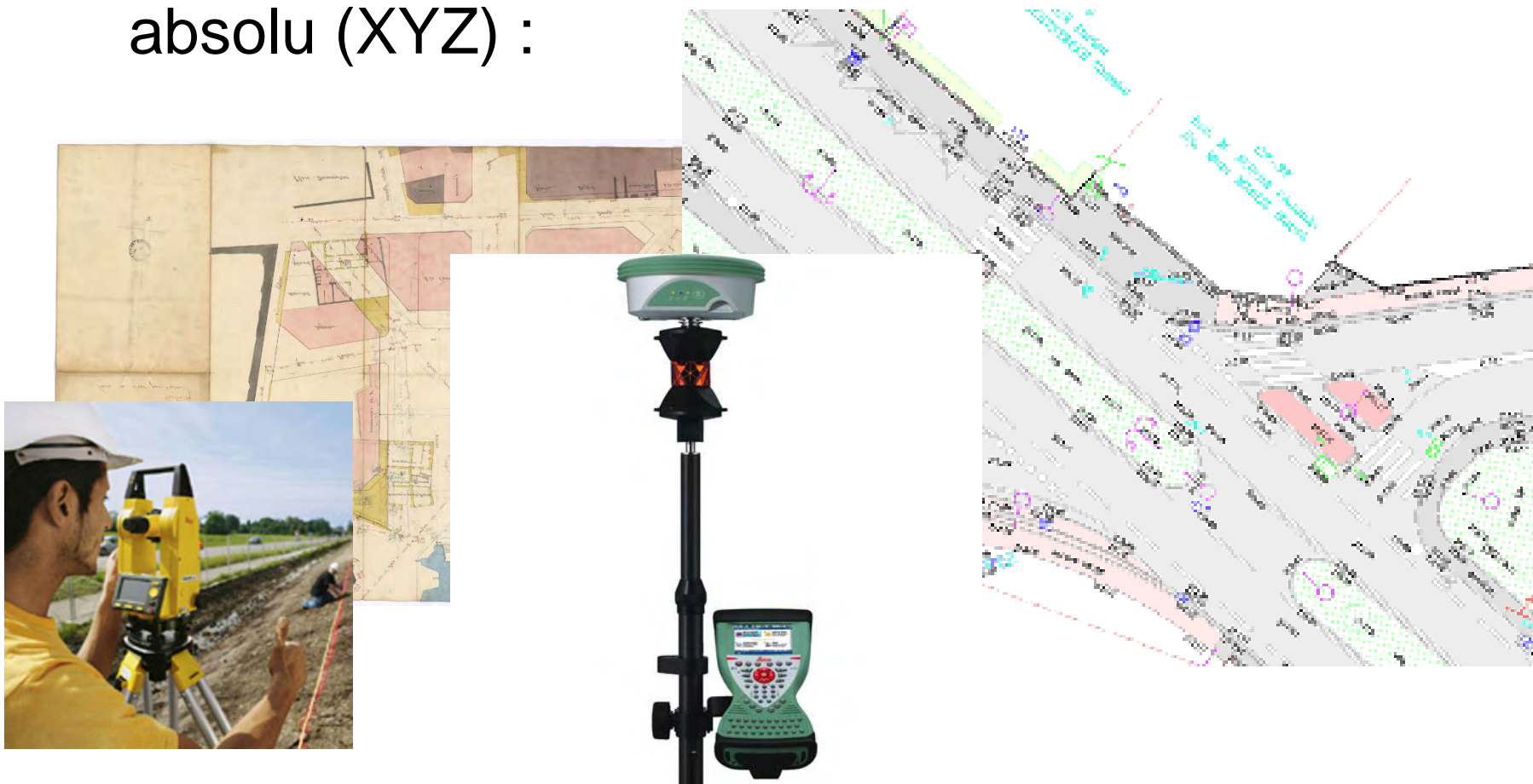
- Partons nous d'une page blanche « corps de rue simplifié » ?
 - Un patrimoine éligible, tenu et mis à jour existe auprès de grandes collectivités (Lyon, Lille, Marseille, Nantes, Nice Strasbourg...)
 - Un patrimoine éligible et/ou à géo référencer existe auprès de grands gestionnaire de réseaux
 - Des zones non couvertes

GOVERNANCE

- ERDF propose de s'appuyer sur son stock, en l'état, aux conditions que :
 - Opération multipartenaires,
 - ERDF pas gestionnaire du « Corps de rue simplifié », géré ensuite par la collectivité,
 - Contenu clairement spécifié et compatible avec standards techniques d'ERDF,
 - « Corps de rue simplifié » partagé, utilisable et exploitable dans le SI d'ERDF,
 - Conditions contractuelles intégrant l'apport initial éventuel d'ERDF.

GOUVERNANCE

- Du positionnement relatif au positionnement absolu (XYZ) :





Structure de coordination INSPIRE pour la France

